

Après cette douloureuse constatation, consolons le Coeur de Jésus et celui de notre sainte Mère l'Eglise, en offrant d'abord en réparation, la belle protestation de foi de saint Pierre et des apôtres restés fidèles: "Vous avez, ô Seigneur, les paroles de la vie éternelle: et c'est pourquoi nous aussi, nous avons foi en ce que vous avez dit: *et nos credidimus*, alors même que nous ne voyons pas le dernier pourquoi des décisions de votre représentant ici-bas." Puis, prenons la ferme résolution d'obéir sans tergiverser aux décrets du Souverain Pontife sur la dispensation de la sainte Eucharistie aux âmes qui nous sont confiées.

IV. — PRIERE.

En terminant cette adoration, nous ne saurions mieux faire que de dire à Notre-Seigneur la belle prière indulgenciée pour la propagation du pieux usage de la communion quotidienne (3):

"O très doux Jésus, qui êtes venu dans le monde pour donner à toutes les âmes la vie de votre grâce, et qui, pour la conserver et la nourrir en elles, avez voulu être le remède et l'aliment quotidien de leurs quotidiennes faiblesses; nous vous supplions humblement par votre Coeur embrasé d'amour pour nous, de répandre sur toutes les âmes votre divin esprit, afin que celles qui malheureusement sont en péché mortel se convertissent à vous et recouvrent la vie de la grâce qu'elles ont perdue et que celles qui, par votre secours, vivent déjà de cette vie divine, s'approchent dévotement chaque jour, quand elles le peuvent, de votre Table sainte: en sorte que, par le moyen de la communion quotidienne, recevant tous les jours le contrepoison de leurs péchés véniels quotidiens et alimentant tous les jours en elles la vie de votre grâce, et ainsi se purifiant toujours davantage, elles parviennent enfin à la possession de la vie bienheureuse avec vous."

Faisons monter nos supplications par le Coeur de notre Mère Immaculée, Notre-Dame du Très Saint Sacrement, lui redisant avec confiance:

"O Vierge Marie, *Notre-Dame du Très Saint Sacrement*, qui êtes la gloire du peuple chrétien, la joie de l'Eglise universelle et le salut du monde, priez pour nous et réveillez dans tous les fidèles la dévotion envers la très sainte Eucharistie, afin qu'ils se rendent dignes de communier tous les jours. Ainsi soit-il."

Indulgence de 300 jours chaque fois. (Rescrit du 9 déc. 1906; S. Congr. des Indulg., 23 janvier 1907.)

(3) *Indulgence de 300 jours une fois par jour. — Indulgence plénière une fois le mois à ceux qui ont récité cette prière chaque jour. — Applicable aux âmes du purgatoire. — (Rescrit du 30 mai 1905, enregistré à la S. Congr. des Indulg. le 3 juin 1905.)*